

219^E FOIRE SAINT MICHEL

 Zone piétonne. Accès possible au centre-ville pour les riverains et les exposants munis d'un laissez-passer : Entrée par la rue de l'Écho
Sortie par la rue Pampoule

Circulation et stationnement impossibles du jeudi 2 à 9h au lundi 6 octobre à 9h

 Circulation impossible du vendredi 3 octobre à 20h au lundi 6 octobre à 9h

INFORMATIONS CIRCULATION ET STATIONNEMENT

SUR L'ENSEMBLE DE LA FOIRE

Stationnement très difficile du lundi 29 septembre au mercredi 1^{er} octobre 2025

Stationnement impossible du jeudi 2 au lundi 6 octobre 2025.

LAISSEZ-PASSER

Le périmètre de la Foire Saint Michel sera totalement interdit aux véhicules. Pour les habitants du centre-ville, les commerçants et les employés, la mairie délivre des laissez-passer sous certaines conditions.

OBTENIR UN LAISSEZ-PASSER

Rendez-vous à la mairie entre le lundi 8 sept. et le vendredi 3 oct. à 12h avec :

- Carte grise du véhicule
- Attestation de domicile de moins de 3 mois ou attestation de votre employeur
- Pièce d'identité en cours de validité

HORAIRES D'OUVERTURE

Le lundi, mardi et
mercredi
de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h

Jeudi
de 9h à 12h
et de 13h30 à 19h

Vendredi
de 13h30 à 17h

Samedi
de 9h à 12h